

CRESSI

SINCE 1946

Manuale d'uso
Direction for use
Manuel d'instructions
Bedienungsanleitung
Manual de instrucciones

RUBINETTERIA/BOMBOLE
VALVE/TANKS
ROBINETTERIE/BOUTEILLES
VENTILE/FLASCHEN
GRIFERIA/ BOTELLAS





ITA: La dichiarazione di conformità UE 2016/425 del presente DPI è consultabile all'interno del sito www.cressi.com

EN: The EU 2016/425 declaration of conformity of this PPE is available on the www.cressi.com website

FRA: La déclaration UE de conformité 2016/425 de cet EPI est disponible sur le site internet www.cressi.com

ES: La declaración de conformidad 2016/425 de la UE de este PPE está disponible en el sitio web www.cressi.com

DE: Die 2016/425 EU-Konformitätserklärung dieser PSA ist auf der Website www.cressi.com verfügbar

RUS: Декларация ЕС 2016/425 о соответствии этого СИЗ доступна на веб-сайте

CN: 欧盟的PPE符合性声明可在www.cressi.com网站上获得

PT: A declaração UE de conformidade 2016/425 deste EPI pode ser consultada no site www.cressi.com

APPAREIL RESPIRATOIRE - ROBINETTERIE CE

IMPORTANT : ce manuel ne remplace pas un cours de plongée !

Tout le matériel Cressi-sub doit être utilisé par des plongeurs convenablement préparés lors de cours de formation délivrés par des formateurs diplômés. L'utilisation de matériel de plongée sans brevet ou sans préparation technique adaptée est potentiellement dangereuse pour la sécurité du plongeur et pourrait même être mortelle !

⚠ ATTENTION : veuillez soigneusement lire ce manuel d'utilisation avant d'utiliser votre matériel. N'utilisez PAS votre matériel avant d'avoir entièrement lu ce manuel de l'utilisateur. Assurez-vous d'avoir parfaitement compris le contenu de ce manuel, et conservez-le pour le consulter ultérieurement.

INTRODUCTION

Félicitations ! Le produit que vous avez choisi est le fruit de l'évolution et de la recherche permanente conduite par nos bureaux techniques. Ceci, ajouté à la proverbiale fiabilité Cressi-sub, vous assurera des plongées agréables et sans problème pendant longtemps.

INSTRUCTIONS

La robinetterie pour appareil respiratoire à air comprimé en circuit ouvert de Cressi-sub est homologuée jusqu'à 50 m de profondeur, comme exigé par la norme EN 250:2014 dans le respect de la directive de l'UE 2016/425 (ex 89/686) qui détermine les conditions de commercialisation d'un équipement de protection individuelle (EPI) et les exigences minimales de sécurité s'appliquant à cet équipement.

La robinetterie pour appareil respiratoire à air comprimé en circuit ouvert de Cressi-sub fait partie de la catégorie d'EPI la plus haute (catégorie III) et respectent les exigences déterminées par les tests requis par la norme EN 250:2014, qui est reconnue

comme étant la norme technique de référence pour les appareils respiratoires de loisirs qui sont fabriqués et vendus sur le marché européen.

Par conséquent, tous les détendeurs Cressi-sub portent la marque CE suivie du numéro d'identification de l'organisme de certification 0474 qui correspond à RINA, l'organisme notifié situé Via Corsica 12, 16100, Gênes, Italie, qui effectue les tests surveillant leur fabrication conformément au formulaire B+C2 de la directive 2016/425, ainsi que les exigences critiques concernant la santé et la sécurité qui s'appliquent aux EPI de catégorie III, et régit les conditions pour mettre ces matériels sur le marché, l'acronyme du filetage du clapet M25X2 EN144-1 (conformément aux exigences de la norme EN144-1:2000/A2:2005), le numéro de série du détendeur, et enfin la norme de référence EN 250:2014 pour les EPI.

L'ensemble bouteille/robinetterie est conforme aux dispositions essentielles de sécurité contenues dans l'Annexe III RÉG. EU 425/2016 le cas échéant dans les sections a) à m).

Les appareils de plongée à air comprimé en circuit ouvert de Cressi-sub sont certifiés CE seulement quand ils sont utilisés avec de l'air respirable conforme à la norme EN 12021, et PAS avec des mélanges contenant des pourcentages d'oxygène supérieurs à 22%.

Les appareils de plongée à air comprimé en circuit ouvert de Cressi-sub ne doivent donc pas être utilisés avec des mélanges hyperoxygénés, mais seulement avec de l'air respirable conforme à la norme EN 12021.

NOTE : Les instructions et consignes qui se trouvent dans ce manuel sont basées sur les informations concernant le matériel les plus à jour avant la date d'impression. Cressi sub se réserve le droit d'apporter tout changement à tout moment.

PRINCIPAUX COMPOSANTS

Le système de respiration autonome A.R.A. est constitué d'une ou plusieurs bouteilles d'air comprimé, d'une robinetterie et d'un culot de protection.

Sur la robinetterie vient se fixer le détendeur qui a pour mission de réduire la pression de l'air contenue dans la bouteille (Haute pression) à la pression ambiante respirable par le plongeur.

Le détendeur doit posséder un système de contrôle de la pression, qui peut-être effectué soit par un manomètre sous-marin, soit par un ordinateur de plongée comprenant la fonction manomètre.

NOTE : La norme EN 250:2014 définit un appareil de plongée autonome comme étant à air comprimé et à circuit ouvert, l'air étant contenu dans une bouteille et le matériel devant au moins comprendre :

1. bouteille(s) avec robinetterie ;
2. détendeur à la demande,
3. manomètre de pression ou dispositif permettant de surveiller la pression de la ou des bouteille(s).
4. masque de plongée ;
5. système permettant de transporter, de soutenir et de fixer sur le plongeur (tel que harnais, etc.) ;
6. manuel d'utilisation du fabricant

Pour fixer le système A.R.A. sur le corps du plongeur, il est possible d'utiliser le système du sanglage à bretelles et un back pack ou bien encore un gilet de stabilisation (type veste) déjà pourvu d'un système de fixation stable de l'ensemble sur le dos du plongeur.

BOMBOLE

Les bouteilles sont constituées d'acier allié avec du chrome-molybdène pour une pression en service de 232 bars (max.) et elles sont testées hydrauliquement à une pression de 372 bars. L'extrémité supérieure comporte un filetage M25x2 EN144-1 conformément aux exigences de la norme EN144-1:2000/A2:2005 pour le raccordement à la robinetterie.

Les bouteilles Cressi-sub subissent un traitement anticorrosion, sablage et phosphatation de la partie interne, sablage, zingage et vernissage. Au four pour la partie externe, avec un vernis spécial en époxy à haute résistance.

La partie inférieure de la bouteille est protégée par un fond en matière plastique qui permet à celle-ci de tenir en position verticale facilitant l'installation du détendeur, du gilet stabilisateur ou du système de sanglage. Il est recommandé de transporter l'appareil respiratoire sur le côté dès qu'il a été monté afin d'éviter les chutes, qui peuvent être dangereuses pour des récipients sous haute pression.

Les informations suivantes indispensables à l'identification et à la certification du récipient sont poinçonnées sur le col de la bouteille, conformément à la norme UNI EN 1964-1:1999 et à la directive 97/23/CE (PED).

Elles comprennent dans l'ordre :

- le code du filetage de la bouteille (M 25 x 2) ;
- la norme de référence (UNI EN 1964-1) ;
- les données d'identification du fabricant de la bouteille, le numéro de matricule et l'année de fabrication
- le numéro d'identification de l'organisme notifié ;
- l'épaisseur de construction minimale ;
- le poids de la bouteille sans accessoires
- le volume nominal en litres
- la pression de service en bars ;
- la pression d'essai hydraulique en bars ;
- le poinçon de l'essayeur ;
- l'année et le mois d'essai.

ROBINETTERIE

D'un aspect robuste et fiable, la robinetterie Cressi-sub offre une double fonction. Elle sert de clapet pour la bouteille et permet son raccordement à un détendeur, afin de réduire la pression élevée dans la bouteille à la pression ambiante exacte.

La poignée pratique aide à transporter la bouteille.

Le raccord fileté du clapet pour le montage sur la bouteille est du type M25x2 EN144-1, conforme aux exigences de la norme EN144-1:2000/A2:2005.

Une fixation sûre est garantie sur demande entre la(les) robinet(s) de la bouteille et le détendeur grâce à l'utilisation des raccords décrits dans les normes UNI EN ISO 12209:2013/A1:2016.

⚠ ATTENTION : Les filetages du clapet sont absolument INCOMPATIBLES avec les anciennes bouteilles qui présentent un filetage ¾ gaz. Ne vissez pas le clapet sur des anciennes bouteilles avec un filetage ¾ gaz ! Un mauvais raccord de ce clapet sur les bouteilles avec ¾ gaz peut entraîner l'extrusion du clapet, voire des accidents mortels !

⚠ DANGER ! Toutes les opérations sur la robinetterie de la bouteille doivent être réalisées par du personnel qualifié par un centre agréé Cressi-sub.

IL EST CRUCIAL que le raccord soit parfait et que les filetages sur la robinetterie et ceux sur le col de la bouteille soient parfaitement adaptés. Le filetage actuel sur le raccord entre la robinetterie et la bouteille est considéré par les normes EN 250 et EN 144-1 comme un filetage M25x2, TOTALEMENT incompatible avec les filetages des bouteilles 3/4 gaz fabriquées par le passé, qui ne sont plus en vigueur. Cependant, étant donné que les bouteilles produites par le passé avec un filetage ¾ gaz existent toujours sur le marché, il est important de souligner que ces deux types de filetage sont totalement incompatibles les uns avec les autres, et que des raccorde-

ments incorrects peuvent entraîner des explosions et des accidents, notamment des accidents mortels. En fait, le plus grand risque survient lors du raccordement d'un clapet M25x2 avec une bouteille ¾ gaz.

Le montage et le serrage peuvent sembler corrects pour une personne non experte. Néanmoins, le filetage n'est pas exactement aligné, donc pendant le remplissage ou une fois sous pression, il peut permettre l'extrusion du clapet de la bouteille en raison de la pression interne, avec des conséquences mortelles pour les personnes et des dommages matériels extrêmes pour les objets affectés par le phénomène.

⚠ ATTENTION : Ce clapet ne peut être utilisé que sur les bouteilles conformes à la norme EN 144-1.

Une fixation sûre est garantie sur demande entre la(les) robinet(s) de la bouteille et le détendeur grâce à l'utilisation des raccords décrits dans les normes UNI EN ISO 12209.

En effet, pour le montage du détendeur, la robinetterie prévoit un système de fixation intérieur, transformable en "système DIN", enlevant tout simplement l'adaptateur présent seulement sur les clapets de 232 bars.

La robinetterie Cressi-sub est conçue pour garantir un maximum de sécurité et facilité d'usage. Les volants ont des dimensions généreuses et leur surface rainurée facilite leur utilisation même équipé de gants épais en néoprène. Les fentes présentes à la base des volants permettent au plongeur de vérifier facilement si la robinetterie est fermée ou ouverte.

NOTE : En effet, à travers les fentes, une pièce au-dessous colorée en rouge est visible quand le robinet est ouvert et en jaune quand le robinet est fermé.

⚠ ATTENTION : Pour fonctionner correctement, ouvrir le clapet totalement, PAS partiellement, en dévissant complètement le volant jusqu'à ce que vous voyiez une couleur très rouge à travers la fente. Cela indique que le clapet est correctement ouvert et fonctionne.

Comme prévu par les normes applicables de l'UE, il faut plus de deux tours complets du volant pour passer de la position fermée à la position d'ouverture totale du robinet.

Pour prévenir l'entrée accidentelle d'impuretés dans la robinetterie, de condensation ou d'entrée d'eau à l'intérieur de la bouteille, on fixe à la base un petit tube métallique d'un diamètre de 3 mm, celui-ci permet également dans la position descendante, ou quand la tête est située dans une position plus basse que les jambes de garantie le passage de l'air de la bouteille vers l'ensemble robinet/détendeur.

MONTAGE DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE

Avant d'effectuer l'assemblage du système, il faut s'assurer que la ou les bouteilles sont gonflées exclusivement à l'air comprimé à la pression de service nominale, conformément aux dispositions concernant l'air respirable établies dans la norme UNI EN 12021.

NOTE : On rappelle que seulement les bouteilles dotées d'un certificat d'essai cumulatif (conforme à la directive PED 97/23/CE) peuvent être gonflées dans la période de temps indiquée sur le certificat.

En Europe, le certificat d'essai cumulatif (conforme à la directive PED 97/23/CE) prévoit une validité de 4 ans pour les cylindres nouveaux, et une validité de 2 ans, après chaque essai réussi.

MONTAGE DU GILET D'ÉQUILIBRAGE OU DU BACK PACK

Pour terminer l'assemblage de l'appareil respiratoire, raccordez d'abord le gilet ou le back pack sur la ou les bouteilles ou au back pack avec des sangles pour maintenir l'équipement (accessoire).

Dans les deux cas, le back pack doit être fixé à la bouteille avec le même système de fixation de sorte que le harnais soit disposé sur le même côté de la bouteille que la sortie d'air du clapet. La hauteur du back pack par rapport à la bouteille est une question de choix personnel, mais nous conseillons de maintenir le sommet du back pack environ 2 à 4 cm en dessous de la sortie d'air du clapet de sorte que la tête ne heurte pas facilement le détendeur, mais en même temps le bas de la bouteille ne touche pas les jambes du plongeur, les gênant pendant la nage.

⚠ ATTENTION : la fixation de la bouteille au harnais revêt la plus grande importance, car si elle glissait pendant la plongée, elle pourrait mettre le plongeur en danger. Veillez à respecter les différents passages de la sangle au travers de la boucle de serrage. En maintenant la bouteille par le back pack, secouez-la plusieurs fois pour vous assurer du bon maintien de l'ensemble.

MONTAGE DU DÉTENDEUR

Après avoir fixé le gilet d'équilibrage ou le back pack avec sangle, on peut procéder au montage du détendeur.

⚠ ATTENTION : vérifiez que le joint torique d'étanchéité du clapet est en parfait état. Il ne doit présenter aucune coupure, rayure ou autre signe de détérioration. Dans tous les cas, il doit être remplacé à intervalles réguliers, même quand il est toujours en parfait état, étant donné que les joints toriques sont soumis à la pression élevée de l'air de la bouteille et également aux agents atmosphériques. Seules les pièces détachées d'origine Cressi-sub peuvent être utilisées.

⚠ ATTENTION : Avant de procéder au montage il est nécessaire de s'assurer que la bouteille a été gonflée seulement avec de l'air comprimé, à la pression de service, avec un compresseur adéquat qui fournit de l'air respirable selon la norme EN 12021.

Une fois dévissée la molette de serrage de l'étrier, ôtez de son siège le bouchon de protection et positionnez le premier étage contre la sortie d'air de la robinetterie, après avoir vérifié que le deuxième étage est orienté correctement.

Ensuite, serrez la molette de l'étrier pour fixer le premier étage sur le clapet.

Tournez le volant de la bouteille dans le sens antihoraire, tout en maintenant abaissé le bouton de débit d'air du deuxième étage pendant un moment. Il est vivement conseillé d'ouvrir lentement le robinet de la bouteille, afin de mettre le détendeur en pression d'une manière progressive.

NOTE : Il n'est pas nécessaire de serrer trop la molette de l'étrier du premier étage pour faire une bonne étanchéité entre le détendeur et le robinet.

NOTE : Avant d'ouvrir le robinet de la bouteille, vérifiez que l'aiguille du manomètre indique la pression zéro.

Une mise en pression rapide du détendeur engendre une compression adiabatique du gaz respirable à l'intérieur du premier étage, ce qui pourrait provoquer un fonctionnement défectueux du matériel. Dès que vous constatez que l'air sort par le deuxième étage, cessez d'appuyer sur le bouton de surpression et ouvrez complètement le robinet.

Il est recommandé de refermer le robinet de 1/4 de tour dans le sens antihoraire, pour ne pas abîmer le filetage.

Sur les premiers étages DIN la procédure de montage ne diffère pas beaucoup de celle qui est décrite ci-dessus. Vissez simplement le raccord directement sur le clapet ; encore une fois, dans ce cas, vous n'avez pas besoin de visser exagérément le volant de fixation.

Si vous utilisez un second détendeur indépendant, montez-le sur la sortie supplémentaire de la robinetterie en suivant la même procédure que celle décrite ci-dessus.

⚠ ATTENTION : Ne tournez pas le premier étage raccordé avec la bouteille lorsque le système est pressurisé, et n'utilisez pas le premier étage raccordé au robinet comme une poignée de transport, cela pourrait endommager les détendeurs, ses joints toriques et le robinet.

⚠ ATTENTION : si les flexibles ne se trouvent pas orientés correctement, ne tentez pas de les repositionner lorsque le détendeur est sous pression. Fermez la bouteille, purgez l'air sous pression et, seulement alors, procédez au positionnement correct des flexibles.

NOTE : Si une vérification sonore avant la plongée révèle des fuites aux raccords, au niveau des flexibles, ou une mise en débit continu du deuxième étage, nous vous recommandons de ne PAS effectuer la plongée et de contacter un centre agréé Cressi-sub.

⚠ ATTENTION : Une fois assemblé, le scaphandre autonome devra être couché sur le côté, afin d'éviter des chutes accidentelles qui pourraient l'endommager ou provoquer des blessures aux personnes.

CONTRÔLE AVANT UTILISATION

La pression de la bouteille doit être contrôlée avec un manomètre de surface, ou par l'intermédiaire de la fonction manomètre de l'ordinateur. La pression indiquée doit être aux environs de 200 bars.

NOTE : Avant d'ouvrir le robinet de la bouteille, vérifiez que l'aiguille du manomètre indique la pression zéro.

⚠ ATTENTION : les bouteilles ne sont pas équipées de système de réserve. Il est donc nécessaire d'utiliser un manomètre sous marin fixé sur le premier étage pour suivre la consommation d'air durant la plongée. Le manomètre doit signaler la pression minimale de 50 bars avec une couleur contrastée. Cette réserve d'air ne doit pas être considérée utilisable pour la plongée, mais seulement en cas d'urgence. Plonger sans manomètre est très dangereux. Si vous ne connaissez pas votre consommation d'air, vous pouvez soudainement en manquer et cela peut-être préjudiciable pour votre vie.

Avant d'utiliser votre détendeur Cressi-sub, nous vous conseillons d'exécuter quelques procédures simples, mais efficaces et indispensables, afin d'éviter toutes sortes de problèmes.

Par exemple, vérifiez que tous les flexibles sont fermement raccordés

au premier étage ; si vous pouvez desserrer manuellement le premier étage, il doit être serré avec une clé avant la mise en pression de l'équipement. De plus, il est utile de contrôler que les flexibles ne présentent pas de signes évidents d'usure ou, pire encore, de coupures ou d'abrasions importantes.

De manière similaire, vérifiez que le premier et le deuxième étages sont exempts de dommage : vérifiez, par exemple, que l'embout du deuxième étage ne présente pas de coupure ou de traces d'usure et qu'il est solidement fixé au premier étage un collier de serrage.

Avant d'ouvrir le robinet de la bouteille, vérifiez que l'aiguille du manomètre indique la pression zéro.

La pression des bouteilles doit être vérifiée sur le manomètre immergeable ou sur l'ordinateur équipé de la fonction d'affichage de la pression. Ils doivent indiquer la pression correcte d'utilisation de celle-ci, lorsque le robinet de la bouteille est ouvert.

Si l'on dispose en fait d'un « octopus » (deux deuxième étages reliés à un seul premier étage) on doit tester de la même manière le deuxième étage de réserve.

Nous recommandons d'effectuer toujours un test auditif final avant d'utiliser l'équipement pour vérifier l'absence de fuites des raccords, des flexibles BP ou HP, ou du deuxième étage. Toutes ces situations sont anormales, et nécessiteront une réparation et le remplacement des composants usés ; seul un centre agréé Cressi peut réaliser cette réparation.

NOTE : Si un test auditif avant la plongée détecte des fuites possibles, c'est une preuve d'anomalie de l'équipement, et vous ne devez PAS continuer ou effectuer la plongée. Contactez un centre agréé par Cressi-sub dès que possible.

⚠ ATTENTION : Les utilisateurs ne peuvent PAS effectuer l'entretien des équipements. Cela ne peut être fait que par un centre agréé par Cressi-sub. Si une opération d'entretien non conforme est effectuée sur le matériel, effectuée par quelqu'un autre que des personnes agréées par Cressi-sub ou s'il est utilisé à des fins autres que celles pour lequel il est spécifiquement conçu, la responsabilité d'un fonctionnement adéquat et sûr revient à l'utilisateur/au propriétaire.

NOTE : Vous pouvez trouver votre centre agréé Cressi-sub en demandant à votre distributeur, ou à Cressi-sub S.p.A. en envoyant un courriel à l'adresse : info@cressi.com.

NOTE : Les opérations d'entretien (ou de réparation) du matériel doivent exclusivement utiliser des pièces détachées Cressi-sub.

⚠ ATTENTION : Une fois assemblé, le scaphandre autonome devra être couché sur le côté, afin d'éviter des chutes accidentelles qui pourraient l'endommager ou provoquer des blessures aux personnes.

COMMENT ENDOSSER L'APPAREIL

Vous pouvez endosser l'équipement respiratoire à terre ou dans l'eau. Vous devrez décider dans chaque cas de la meilleure procédure selon les circonstances. Il est crucial d'obtenir une formation dans un cours de plongée sur la façon correcte d'endosser l'appareil respiratoire.

Lors de l'utilisation d'un gilet de stabilisation (BC), les épaulières servent à soutenir l'appareil respiratoire, alors que la ceinture ventrale le maintient fermement autour de votre taille, éventuellement à l'aide de boucles supplémentaires.

Si vous utilisez au contraire un back pack avec un harnais, deux sangles réglables spéciales soutiennent l'appareil respiratoire sur les épaules, alors qu'une sangle à la taille permet de l'attacher autour de la taille, et une sangle supplémentaire entre les jambes empêche l'appareil respiratoire de glisser vers le haut et de toucher la tête du plongeur.

UTILISATION DU DÉTENDEUR ET ÉVALUATION DES RISQUES

⚠ ATTENTION : pour effectuer une plongée en complète sécurité, Cressi-sub recommande l'utilisation d'une bouteille munie d'un robinet qui offre deux ports différents, auxquels deux détendeurs complets seront raccordés.

L'utilisation de cet appareil est réservée aux personnes ayant suivi des cours de plongée et ayant satisfait aux brevets élémentaires. L'utilisation de matériel sous-marin sans brevet ou

sans préparation technique adaptée est potentiellement dangereuse pour la sécurité du plongeur et pourrait même être mortelle. Cependant, malgré cela, avant chaque utilisation il est nécessaire d'évaluer correctement la situation environnementale ainsi que l'état psychique et physique du plongeur, afin de pouvoir renoncer à la plongée dès lors qu'une seule des conditions puisse entraîner un risque. En présence des conditions suivantes, la plongée est interdite : mer formée, courants forts, température de l'eau beaucoup trop basse, mauvaise visibilité, problème de santé, manque d'entraînement, fatigue ou mauvaise digestion.

Parmi les conditions physiques et psychiques on trouve un état de santé imparfait, une situation de stress émotionnel ou physique, le manque d'entraînement, la fatigue, et une mauvaise digestion.

N'oubliez pas qu'une personne qui n'a pas plongé depuis longtemps est exposée à de plus gros risques, étant donné qu'elle oublie tout ou partie des réactions automatiques et des techniques apprises pendant le cours.

Les équipements de plongée Cressi-sub sont réalisés avec des matières de grande qualité résistantes à la corrosion et sont certifiés pour une utilisation à une profondeur de 50 m (UNI EN 250).

Il faut noter que les appareils de plongée à air comprimé en circuit ouvert sont certifiés à une profondeur allant jusqu'à 50 m, conformément à la norme EN 250:2014, dont l'objet est de garantir un niveau minimum d'utilisation en toute sécurité pour l'appareil jusqu'à une profondeur maximale de 50 m, bien que les méthodes d'enseignement fixent une profondeur maximale de 40 m pour les plongées de loisirs, et excluent l'exécution d'un type quelconque de travaux sous-marins.

NOTE : Le transport de ce matériel est sujet aux règlements locaux en vigueur, respectez toujours les lois applicables et renseignez-vous préalablement pour savoir quelles sont les lois qui régissent le transport du matériel dans le pays où vous êtes.

ENTRETIEN ET STOCKAGE

Les équipements de plongée Cressi-sub doivent être rincés à l'eau douce après chaque plongée. Utilisez de l'air sous pression de la bouteille pour évacuer toute l'eau éventuellement présente dans les flexibles. La robinetterie devra être contrôlée annuellement dans un centre autorisé Cressi-sub afin d'éliminer les traces de corrosion.

Quelle que soit la date d'expiration du certificat d'essai, (qui, souvenez-vous, est valable pendant quatre ans pour les nouvelles bouteilles puis pendant deux ans après chaque nouvel essai réussi), nous encourageons vivement une inspection approfondie si possible, chaque année, de l'extérieur ainsi que de l'intérieur de la bouteille, afin d'identifier les signes de corrosion dès qu'ils surviennent.

Il en va de même pour la robinetterie. Dans ce cas également nous recommandons une inspection attentive, chaque année si possible (cela est obligatoire quand le certificat d'essai expire). Cette inspection doit être effectuée par un centre agréé par Cressi-sub, en éliminant toute trace de rouille, en remplaçant les joints toriques, et en graissant les tiges de clapet avec la graisse correcte. Une usure accentuée de la pastille du siège clapet nécessite son remplacement.

NOTE : pour éviter d'endommager les sièges et les tiges, ne pas serrer exagérément les volants de la robinetterie.

⚠ ATTENTION : Lors du remplacement d'un clapet, vérifiez méticuleusement que les filetages de raccord M25x2 sur la tige du clapet et sur le col de la bouteille correspondent parfaitement et qu'ils sont conformes aux exigences de la norme EN144-1:2000/A2:2005. Ne jamais forcer la robinetterie pendant le serrage.

Pour les bouteilles, une inspection annuelle est recommandée si possible à l'intérieur des conteneurs (cela devient obligatoire lorsque le certificat d'essai expire). Elle doit être réalisée uniquement par un centre agréé par Cressi-sub.

Toutes les traces de corrosion causée par l'eau salée pouvant s'être accidentellement introduite dans les bouteilles doivent être éliminées par un traitement suffisant par culbutage, et un nouveau test de la bouteille si nécessaire, même si la période de test n'a pas encore expiré.

On rappelle que seulement les bouteilles dotées d'un certificat d'essai cumulatif (conforme à la directive PED 97/23/CE) peuvent être gonflées dans la période de temps indiquée sur le certificat.

En Europe, le certificat d'essai cumulatif (conforme à la directive PED 97/23/CE) prévoit une validité de 4 ans pour les cylindres nouveaux, et une validité de 2 ans, après chaque essai réussi.

Durant l'hivernage ou une longue inactivité les bouteilles devront garder environ 30 bars d'air. La robinetterie devra être bien fermée, et dans des environnements salins, les bouchons devront être serrés et lubrifiés par de la graisse au silicone pour protéger les pièces en chrome.

A l'entrée de la nouvelle saison, l'air présent à l'intérieur de la bouteille sera évacué. Ouvrir légèrement le robinet et laisser échapper progressivement l'air afin d'éviter la formation de condensation à l'intérieur de la bouteille.

La société Cressi-sub décline toute responsabilité pour toute opération d'entretien effectuée par du personnel non autorisé.

⚠ ATTENTION : Les utilisateurs ne doivent jamais effectuer eux-mêmes les opérations d'entretien, celles-ci doivent exclusivement être effectuées par un centre agréé Cressi-sub. Si une opération d'entretien non conforme est effectuée sur le matériel, effectuée par quelqu'un autre que des personnes agréées par Cressi-sub ou s'il est utilisé à des fins autres que celles pour lequel il est spécifiquement conçu, la responsabilité d'un fonctionnement adéquat et sûr revient à l'utilisateur/au propriétaire.

IMPORTANT : la révision des détendeurs doit être effectuée seulement et exclusivement par des centres agréés Cressi-sub, avec des pièces de rechange originales. Les interventions effectuées par du personnel non formé peuvent s'avérer très dangereuses pour la santé et la vie même du plongeur. Cressi-sub décline toute responsabilité pour les interventions d'entretien ou de réglage des détendeurs exécutées par du personnel non expressément autorisé et certifié par l'entreprise.

NOTE : les schémas éclatés pour le produit décrit dans ce manuel contiennent tous les codes pour les pièces de rechange individuelles. Ils peuvent être téléchargés et consultés gratuitement, ainsi que le présent manuel, à partir du lien « login » sur www.cressi.com, accessible seulement aux centres d'entretien agréés Cressi-sub, contenant une bibliothèque complète d'informations techniques spécifiques telles que des schémas éclatés des pièces, des manuels d'entretien, des procédures de calibration, de nettoyage et de graissage pour vos équipements.

NOTE : Vous pouvez trouver votre centre agréé Cressi-sub en demandant à votre distributeur, ou à Cressi-sub S.p.A. en envoyant un courriel à l'adresse : info@cressi.com.

Une fois que les contrôles nécessaires ont été effectués sur la robinetterie et les bouteilles, elles peuvent être remplies. N'oubliez pas de vérifier la pureté de l'air fourni par le compresseur, qui doit répondre aux exigences fixées par la norme UNI EN 12021.

La robinetterie des appareils respiratoires Cressi-sub, grâce aux caractéristiques spécifiques décrites ci-dessus, est conforme aux exigences de sécurité définies par la réglementation EU 2016/425 et portent donc la marque CE suivie du numéro d'identification de l'organisme de certification 0474 qui correspond à RINA, l'organisme notifié situé Via Corsica 12, 16100, Gênes, Italie, qui effectue les tests surveillant leur fabrication conformément au formulaire B+C2 de la directive 2016/425, ainsi que les exigences critiques concernant la santé et la sécurité qui s'appliquent aux EPI de catégorie III, et régit les conditions pour mettre ces matériels sur le marché.

L'air respiré au travers de tels appareils est conforme aux dispositions concernant l'air respirable, établies dans la norme UNI EN 12021.

GARANTIE LIMITÉE

Cressi-sub S.p.A. garantit que ce produit fonctionnera correctement.

Votre détenteur Cressi-sub est garanti deux ans à partir de la date initiale d'achat, contre :

- des défauts de fabrication évidents et/ou un défaut de montage du produit ou de ses pièces individuelles ;
- un matériau considéré comme inadapté qui provoquerait un mauvais fonctionnement du détenteur ;
- des erreurs évidentes de design, ou des instructions ou aversissements qui seraient incorrects ou inadéquats.

La période de garantie commence à la date initiale d'achat au détail, la date faisant foi est celle du reçu ou de la facture.

La garantie ne couvre pas :

- les dommages provoqués par une utilisation inadaptée du matériel, un entretien défectueux, des négligences ou modifications, transformations, adaptations, une altération du produit fini ;
- les dommages résultant de réparations effectuées par du personnel non agréé par Cressi-sub ;

La garantie est automatiquement annulée si l'une de ces conditions est présente.

Pendant la période de garantie, Cressi-sub, ou un centre d'assistance agréé Cressi-sub, pourvoira à son bon vouloir, à éliminer les éventuels défauts de matériel, de design et de fabrication gratuitement par la réparation ou le remplacement du produit conformément à la présente garantie limitée.

Les demandes de réparation sous garantie seront accordées gratuitement au bon vouloir de Cressi-sub ou d'un centre agréé Cressi-sub et le produit sera réparé ou remplacé dans un délai raisonnable.

Si le produit est jugé non conforme aux termes et aux conditions citées dans la présente garantie limitée, Cressi-sub ou un centre agréé Cressi-sub se réservent le droit de facturer des frais d'entretien et/ou de réparation.

La garantie ne peut pas être transférée à une tierce partie par l'acheteur initial. Une facture d'achat (avec date d'achat) d'un distributeur agréé Cressi-sub sera exigée pour toute intervention sous garantie.

Toutes les réparations qui ne sont pas couvertes par la garantie seront effectuées aux frais de l'acheteur.

La garantie n'inclut pas de document ou de garantie accordée par le distributeur ou l'agent qui aille au-delà des termes de cette garantie.

Aucun distributeur ou agent n'est autorisé à apporter une quelconque modification à cette garantie ou à en accorder une supplémentaire.

Pour toute réparation sous garantie, veuillez envoyer le produit, en port dû, à votre distributeur Cressi-sub ou à un centre d'entretien agréé. Écrivez votre nom complet et votre adresse, et joignez la facture d'achat ou le reçu.

Vous pouvez trouver votre centre agréé Cressi-sub en demandant à votre distributeur, ou à Cressi-sub S.p.A. en envoyant un courriel à l'adresse : info@cressi.com ;

La société Cressi-sub décline toute responsabilité pour toute opération d'entretien effectuée par du personnel non autorisé.

Les instructions et consignes qui se trouvent dans ce manuel sont basées sur les informations concernant le matériel les plus à jour avant la date d'impression. Cressi-sub se réserve le droit d'apporter tout changement au contenu, à tout moment.



Via Gelasio Adamoli, 501 - 16165 - Genova - Italia

Tel. +39 010 830.79.1 - Fax +39 010 830.79.220

Info@cressi.com • www.cressi.com